

## Tableau des Structures exerçant des compétences GEMAPI

### Arrondissement de Cambrai

Structures	État des compétences identifiées à la date de la réunion d'Octobre 2015				Informations complémentaires obtenues depuis la réunion d'Octobre 2015			
	Compétence GEMA	Compétence PI	Autres compétences*	Commentaires	Compétence GEMA	Compétence PI	Autres compétences*	Commentaires
<b>Communauté d'Agglomération de Cambrai (C.A.C.)</b>	Entretien et embellissement des zones humides regroupant les communes d'Aubeneuil-au-Bac, Fressies et Hem Lenglet lorsque l'intervention porte sur le territoire des 3 communes Renforcement des cours d'eau, fossés, rivières (sauf la rivière Sensée) situés sur le territoire communautaire. Entretien et renforcement des berges et talus (sauf la rivière Sensée) situés sur le territoire communautaire	Prévention des inondations par débordement des cours d'eau sur les communes de Cambrai, Cantaing-sur-Escaut, Fontaine-Notre-Dame, Marcoing, Noyelles-sur-Escaut et Proville						
<b>Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis (C.C.C.C.)</b>	Étude des bassins versants : l'intérêt communautaire couvre les cours d'eau de toute taille à condition qu'ils traversent ou recueillent les eaux pluviales ou de source des bassins versants de plusieurs communes situées sur le territoire de la communauté de communes (Erclin, torrent de Esnes, rivières de la ville (Busigny-Mareetz), Selle, Sambre, rivières de la Warnelle, rivières de Villers-Outreau)	Étude des bassins versants : l'intérêt communautaire couvre les cours d'eau de toute taille à condition qu'ils traversent ou recueillent les eaux pluviales ou de source des bassins versants de plusieurs communes situées sur le territoire de la communauté de communes (Erclin, torrent de Esnes, rivières de la ville (Busigny-Mareetz), Selle, Sambre, rivières de la Warnelle, rivières de Villers-Outreau)			<b>Extension de compétence</b> par délibération en date du 16/12/2015 : Étude des bassins versants : l'intérêt communautaire couvre les cours d'eau de toute taille à condition qu'ils traversent ou recueillent les eaux pluviales ou de source des bassins versants de plusieurs communes situées sur le territoire de la communauté de communes (Erclin, torrent de Esnes, rivières de la ville (Busigny-Mareetz), Selle, Sambre, rivières de la Warnelle, rivières de Villers-Outreau) <b>Prise en compte des travaux d'aménagement hydraulique et entretien des cours d'eau non domaniaux sur le territoire de la C.C.C.C.</b>	<b>Extension de compétence</b> par délibération en date du 16/12/2015 : Étude des bassins versants : l'intérêt communautaire couvre les cours d'eau de toute taille à condition qu'ils traversent ou recueillent les eaux pluviales ou de source des bassins versants de plusieurs communes situées sur le territoire de la communauté de communes (Erclin, torrent de Esnes, rivières de la ville (Busigny-Mareetz), Selle, Sambre, rivières de la Warnelle, rivières de Villers-Outreau) <b>Prise en compte des travaux d'aménagement hydraulique et entretien des cours d'eau non domaniaux sur le territoire de la C.C.C.C.</b>		
<b>Communauté de Communes du Pays Solesmois (C.C.P.S.)</b>								
<b>Communauté de Communes de la Vacquerie</b>			Réalisation des études de cadre de vie sur le territoire communautaire pour l'embellissement du cadre paysager et naturel en partenariat avec les communes membres de la communauté de communes		<b>Prise de compétence GEMAPI par anticipation par arrêté préfectoral en date du 06/04/2016.</b> <b>Projet de fusion avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai au 01/01/2017</b>	<b>Prise de compétence GEMAPI par anticipation par arrêté préfectoral en date du 06/04/2016.</b> <b>Projet de fusion avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai au 01/01/2017</b>		La prise de compétence par anticipation nécessite au préalable la même prise de compétence par anticipation de chaque bloc communal de l'EPCI-FP auquel les blocs délèguent ensuite la compétence GEMAPI. La délibération de l'EPCI-FP fait mention des délibérations communales.
<b>Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de l'Erclin (S.M.A.B.E.)</b>	Réaliser les travaux d'aménagement hydraulique et d'entretien des cours d'eau afin de : permettre d'assurer la pérennité des ouvrages réalisés, permettre un bon écoulement des eaux et l'amélioration de leur qualité. Favoriser la prise en compte de l'ensemble des fonctions remplies par un cours d'eau (hydraulique, écologique...)	Réaliser les travaux d'aménagement hydraulique et d'entretien des cours d'eau afin de permettre d'assurer la pérennité des ouvrages réalisés Favoriser la prise en compte de l'ensemble des fonctions remplies par un cours d'eau (hydraulique, écologique...)	Concourir à élaboration d'un contrat de rivière et d'un plan d'entretien et de gestion en faisant procéder à toutes les études nécessaires. Entreprendre des actions de dératisation					
<b>Syndicat Mixte du Bassin de la Selle</b>	Réaliser un plan d'entretien et de gestion de la rivière en procédant à toutes les études nécessaires. Réaliser les études et travaux d'aménagement hydraulique et entretien du cours d'eau afin d'assurer la pérennité des ouvrages nécessaires au bon écoulement des eaux, de lutter contre l'érosion des sols. Favoriser la prise en compte de l'ensemble des fonctions remplies par un cours d'eau (hydraulique, écologique, touristique, paysagère...)	Réaliser les études et travaux d'aménagement hydraulique et entretien du cours d'eau afin d'assurer la pérennité des ouvrages nécessaires au bon écoulement des eaux, de lutter contre l'érosion des sols. Favoriser la prise en compte de l'ensemble des fonctions remplies par un cours d'eau (hydraulique, écologique, touristique, paysagère...)	Entreprendre des actions de dératisation.					
<b>Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (S.M.A.C.E.A.)</b>	Maîtrise d'ouvrage, études et travaux concernant l'aménagement et l'entretien des cours d'eau sur le territoire du syndicat mixte	Maîtrise d'ouvrage, études et travaux concernant l'aménagement et l'entretien des cours d'eau sur le territoire du syndicat mixte	Lutte contre le rat musqué					
<b>Syndicat Intercommunal du Canal de la Sensée'</b>			Maintien en eau du canal de la Sensée entre les PK 1300 et 3685		<b>Dissolution</b> du syndicat inscrite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2015	<b>Dissolution</b> du syndicat inscrite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2015		
<b>Syndicat Intercommunal d'Entretien, de Faucardement et de Curage de la « Petite Sensée »</b>	Assurer l'exécution des travaux d'entretien, de faucardement et de curage de la rivière « la Petite Sensée » entre Hem-Lenglet et le confluent de la Petite Sensée avec l'Escaut à Bouchain.			Fusion du Syndicat Mixte pour l'aménagement Hydraulique des vallées de la Scarpe et du bas Escaut, du Syndicat Mixte pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée, du Syndicat d'aménagement de l'Ecaillon et ses affluents et du Syndicat mixte de dessèchement de la Vallée de la Naville (SDCI, horizon 2012). Avis défavorable au projet de périmètre, eu égard à des considérations hydrauliques : territoire intégré dans un SAGE différent.				
<b>Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents</b>	Amélioration de la qualité de l'eau, entretien de la rivière et de ses affluents. Conservation des ouvrages réalisés par le syndicat.	Lutte contre les inondations. Conservation des ouvrages réalisés par le syndicat.	Lutte contre le rat musqué	Fusion du Syndicat Mixte pour l'aménagement Hydraulique des vallées de la Scarpe et du bas Escaut, du Syndicat Mixte pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée, du Syndicat d'aménagement de l'Ecaillon et ses affluents et du Syndicat mixte de dessèchement de la Vallée de la Naville (SDCI, horizon 2012). Délibération en vue de sa dissolution au 31/12/2013 : avis favorable Sous-préfecture de Valenciennes.				

\* : Il s'agit de compétences qui, si elles ne trouvent pas littéralement leur équivalence dans les compétences relevant de la GEMAPI, participent néanmoins à leur mise en œuvre efficiente.